

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 28/09/2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15

Date d'affichage : 28/09/2026
Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; maire, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Christelle ROUSSIER, Ophélie FROTIN, Emmanuelle ROUSSIER, Mathieu JOHAN, Anthony GACHES, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA ; conseillers

Était absent excusé : Philippe CHAVROCHE (donne pouvoir à Yves LOUVEL)

Secrétaire de séance : Ophélie FROTIN

35/330/123/2026

9- Objet : Chauffage salle du Bosquet : choix de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux de chauffage

Monsieur le Maire synthétise l'ensemble des échanges qui ont lieu depuis plusieurs mois concernant la question du remplacement du chauffage de la salle du Bosquet.

Pour rappel, en novembre 2024, une convention a été signée avec le SDE35 afin d'intégrer le programme ACTEE et de bénéficier de l'accompagnement du syndicat pour la réalisation d'un diagnostic de faisabilité relatif au remplacement du système de chauffage de la salle du Bosquet.

Les conclusions de cette étude ont mis en évidence un coût relativement élevé pour la réalisation de ces travaux.

C'est pourquoi nous avons souhaité étudier une solution alternative. Dans ce cadre, nous nous sommes rapprochés de l'entreprise GENEVÉ de Taillis, qui travaille en collaboration avec M. Roland FOUGERES, spécialisé dans ce domaine.

Une nouvelle étude, plus simplifiée, a ainsi été réalisée afin d'identifier une solution répondant aux besoins de la salle du Bosquet tout en maîtrisant le coût des travaux.

À l'issue de cette étude, l'entreprise GENEVÉ est aujourd'hui en mesure de nous présenter deux devis relatifs aux travaux de remplacement du système de chauffage

Devis pour travaux de ventilation : 22 502, 13 € HT

Devis pour installation d'une pompe à chaleur réversible : 52 719 € HT

Montant total : 75 221,13 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le choix du mode de chauffage : pompe à chaleur réversible ainsi qu'une ventilation simple flux
- **ACCEPTE** le montant total des travaux à **75 221,13 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en
Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 06.10.2026

Pour extrait certifié conforme au registre,

LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

